



Note théologique et pastorale

Aux pasteurs, aux agents et agentes de pastorale

Assemblée des évêques catholiques du Québec
Comité de théologie

N° 7

Juin 2011

Que penser des révélations dites « privées »?

Les pasteurs et les agents de pastorale sont parfois interpellés par des personnes qui prétendent avoir eu des révélations. D'autres souhaitent disposer d'informations à ce sujet. Que répondre? De quoi s'agit-il au juste? Comment les situer par rapport à la révélation générale? Quels sont les critères qui en déterminent l'authenticité?

La désignation et l'ampleur du phénomène

Précisons tout d'abord les termes. On entend souvent l'expression « révélations privées » pour désigner ce phénomène. Cette expression est malheureuse car toute révélation est destinée à être communiquée tôt ou tard. Aucune révélation n'est d'intérêt strictement privé. Il vaut mieux parler de « révélations spéciales » ou « particulières », selon l'expression retenue au concile de Trente (1545-1563).

On désigne par là des manifestations d'origine divine qui font connaître des vérités cachées relatives à une situation précise de l'Église ou du monde. Les révélations particulières peuvent revêtir divers modes : visions, apparitions, extases, ravissements, messages, lettres du ciel, secrets, rêves, clairvoyances et prophéties. Elles sont présentes dans l'histoire du christianisme depuis ses débuts. On songe par exemple aux visions de Thérèse d'Avila au XVI^e siècle et aux nombreuses apparitions de la Vierge Marie au XIX^e siècle, à Lourdes, à la Salette, à la chapelle de la rue du Bac à Paris. Au XX^e siècle, ce fut Fatima. Comment situer ces révélations par rapport à la révélation générale?

La révélation générale

Le terme « révélation » désigne pour les chrétiens la manière dont Dieu se fait connaître. Le qualificatif « générale » ou « publique » renvoie au fait que cette révélation vaut pour l'Église en tout temps et en tout lieu. Le grand souci de Dieu, c'est de se communiquer lui-même aux humains, de se donner personnellement à eux, en vue d'établir avec eux une communion spirituelle et de leur faire partager sa vie. La révélation se présente comme une « conversation » de Dieu avec les hommes¹.

Comment s'accomplit la révélation? Du judaïsme nous tenons que Dieu s'est révélé dans les événements de l'histoire. Les récits de l'Exode, par exemple, le montrent clairement. Dans la perspective chrétienne nous ajoutons que cette révélation dans l'histoire a atteint son sommet en Jésus Christ, lui-même Parole de Dieu et plénitude de la révélation.

Il n'y a donc plus de révélation immédiate. Dieu ne prononce pas de paroles directes, mais il continue à se révéler dans les événements de l'histoire, mais aussi par des personnes et, particulièrement, par les sacrements. Les événements sont en eux-mêmes porteurs de sens, mais ils ne se dévoilent entièrement comme Parole de Dieu que s'ils sont relus dans la vie du Peuple de Dieu, avec l'éclairage de l'Esprit Saint. Ainsi, grâce à l'interprétation de l'histoire par le peuple d'Israël et celle des premiers chrétiens de l'événement Jésus Christ, ces événements deviennent paroles de Dieu pour nous. Encore une fois, c'est au sein de l'Église, comme rassemblement de tous les croyants et dans l'Esprit-Saint, que s'accomplit l'interprétation des événements.

La révélation générale est close mais sa réception n'est jamais terminée

La révélation se poursuit-elle? D'une part, la révélation est close dans sa phase constitutive avec la mort du dernier des Apôtres. Avec la disparition de celui-ci, c'est le témoignage de première main, pourrions-nous dire, qui se termine. L'ère du compagnonnage physique avec Jésus Christ s'est arrêtée. De ce point de vue, le témoignage qui nous en a été livré est donc tout à fait unique. Cette conscience des premiers auditeurs de la Parole fait partie de ce que Dieu a à nous dire et est normative pour la conscience de l'Église de tous les temps.

¹ «Il a plu à Dieu dans sa sagesse et sa bonté de se révéler en personne et de faire connaître le mystère de sa volonté (cf. Éphésiens 1, 9) grâce auquel les hommes, par le Christ, le Verbe fait chair, accèdent dans l'Esprit Saint, auprès du Père et sont rendus participants de la nature divine (cf. Éphésiens. 2, 18; 2 Pierre 1, 4). » *Dei Verbum* 2.

D'autre part, l'accueil de la révélation dans la vie de l'humanité n'est jamais achevé. Ainsi, nous pouvons parler d'une présence continuée de la Parole de Dieu dans l'histoire sous deux aspects : l'interprétation actualisante de l'Écriture et la présence privilégiée de Dieu dans certains événements de l'histoire.

L'interprétation de l'Écriture

Les événements particuliers de l'histoire ne pourront manifester toute leur portée qu'à la fin des temps. Cela vaut pour l'événement Jésus Christ lui-même. En effet, l'histoire est le lieu de la réalisation progressive des possibilités d'avenir contenues dans la vie et la mort du Crucifié-Ressuscité. Nous pouvons parler d'une révélation continue en ce sens que nous n'avons jamais fini de déployer les richesses du Mystère du Christ aussi bien dans l'ordre de l'existence que dans l'ordre du langage de la foi. Dieu compte sur notre interprétation des événements. Puisque l'humanité ne cesse d'évoluer, la conscience de la révélation n'est jamais achevée. Il nous revient de faire « parler » la Parole de Dieu en fonction des nouvelles situations humaines. L'Église s'approprie donc progressivement la vérité révélée et on pourra dire que le christianisme est en quelque sorte, la mise en œuvre des possibilités contenues dans le mystère du Christ.

La présence privilégiée de Dieu dans certains événements de l'histoire

Tout au long de l'histoire, il y a des événements qui sont comme des manifestations de Dieu en ce sens qu'ils nous aident à comprendre son dessein sur le monde et sur l'homme. Depuis Vatican II, on utilise volontiers l'expression « signe des temps » pour désigner des phénomènes qui, au plan humain, sociologique, culturel, caractérisent les besoins et les aspirations d'une époque. Nous pensons ici au mouvement de libération des pauvres, aux revendications des femmes, à la conscience écologique. Ces événements sont, à leur manière, une Parole de Dieu, mais ils ne peuvent dévoiler leur sens qu'à la lumière de la révélation contenue dans l'Écriture et de la tradition reçue des Apôtres. Il faut cependant être prudent dans la lecture des « signes des temps ». L'histoire humaine demeure toujours ambiguë. Même quand on peut constater des progrès réels au plan de l'humanisation, il n'est pas évident que ces progrès soient en rapport direct avec la venue du Royaume de Dieu. Ces divers événements historiques sont des prémisses du Royaume s'ils favorisent l'ouverture de la liberté humaine à la liberté divine.

Les révélations particulières visent à guider notre conduite

Les révélations particulières ne sont pas du même type que la révélation générale dont nous venons de parler. En effet, alors que celle-ci vaut comme norme de l'Église, la pertinence des révélations particulières se limite à un contexte très précis. Comme nous l'avons vu, après la venue du Christ, il n'y a plus à attendre de « vérité » nouvelle relative à la situation fondamentale de l'humanité par rapport à Dieu. En Jésus Christ, et par lui, Dieu a en effet pleinement révélé son dessein universel d'amour. Cette révélation, nous l'avons dit, est tenue pour close depuis la mort du dernier apôtre.

Les révélations particulières n'ont donc pas pour but d'apporter un complément ou un développement à la révélation générale. Elles ont pour finalité d'orienter l'agir chrétien dans des situations concrètes et particulières de la vie individuelle ou collective. Elles sont destinées à éclairer les croyants dans leur agir moral, spirituel et religieux. Les révélations particulières relèvent avant tout de l'agir pratique et de la spiritualité.

S'il arrive qu'elles attirent l'attention sur certains points de doctrine, ce n'est pas pour ajouter un message nouveau à la Bonne Nouvelle de Jésus Christ, mais pour en faire mieux pénétrer le contenu, ou pour attirer l'attention sur un aspect, déjà connu, mais trop négligé. En général, ce sont moins des affirmations que des impératifs moraux, ou des avertissements, ou encore des appels à la conversion et à la pénitence. Toujours elles stimulent à une vie spirituelle plus fervente; elles tendent à faire croître dans la foi ou à entreprendre des œuvres de charité.

Une révélation privée peut introduire de nouvelles expressions, faire émerger de nouvelles formes de piété ou en approfondir d'anciennes. Elle peut avoir un certain caractère prophétique (voir 1 Thessaloniens 5, 19-21) et elle peut être une aide valable pour comprendre et pour mieux vivre l'Évangile à l'heure actuelle. Elle ne doit donc pas être négligée. C'est une aide qui nous est offerte, mais il n'est pas obligatoire de s'en servir. Dans tous les cas, il doit s'agir de quelque chose qui nourrit la foi, l'espérance et la charité, qui sont pour tous le chemin permanent du salut.²

Comment déterminer l'authenticité des révélations particulières?

On le devine, les révélations particulières ont toujours comporté des risques d'exagérations et de débordements de toutes sortes. Il importe donc d'opérer un discernement. Trois critères doivent être pris en considération.

² Benoît XVI, Exhortation post-synodale *Verbum Domini* 14.

Le premier critère d'authenticité est celui de la fidélité à l'Évangile. Si le contenu du message rapporté est en accord profond avec ce que dit la révélation chrétienne générale, l'Église peut le reconnaître comme authentique, puisque rien de radicalement nouveau n'a été dit. Au contraire, si quelque chose de tout à fait neuf par rapport à la révélation chrétienne se manifeste, l'Église ne peut pas le reconnaître. De même, celle-ci se montre plus que réticente vis-à-vis de tout message annonçant des événements à venir. Dans les apparitions reconnues de la Vierge, le message se ramène le plus souvent à un appel à la prière et à la conversion, ce qui est fondamentalement évangélique. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le message des apparitions est donc soumis au jugement ecclésial, en raison même de la responsabilité que le Christ a confiée à l'Église dans l'Esprit en vue du discernement³.

Le deuxième critère est celui des effets ou des fruits spirituels produits chez les fidèles. Le sérieux des paroles de révélation rapportées par un mystique se vérifie à la sainteté dont il témoigne au regard de Dieu et des autres. De même, quand il s'agit d'un événement public qui provoque des rassemblements de croyants et des pèlerinages, l'Église s'interroge sur les fruits de prière et de conversion qui s'y manifestent et qui renforcent la foi, l'espérance et la charité des participants. Enfin, elle prend en considération les miracles qui auraient un lien manifeste avec la révélation en question.

Le troisième critère est celui de l'authentification en Église par l'évêque. Depuis le concile de Latran V (1512-1517), il est demandé que ces phénomènes ne soient pas divulgués avant examen et autorisation préalables par l'Ordinaire du lieu. À celui-ci incombe, depuis lors, d'instruire le dossier et de se prononcer sur le phénomène, avant tout examen par le Saint-Siège. Cette responsabilité de l'évêque relève de sa qualité de docteur et de sa fonction d'enseignement tel que le concile Vatican II l'a développé⁴.

L'authentification des révélations particulières réclame donc la plus grande prudence. Il est intéressant de rappeler que les réserves les plus fortes à l'endroit de ces phénomènes viennent de théologiens mystiques eux-mêmes. Au XVI^e siècle, Jean de la Croix, par exemple, préconisait à l'égard des révélations privées une attitude de désintéressement complet et de parfait détachement. Pour lui, le désir des dons divins et la complaisance qu'on y prend constituent un obstacle majeur à l'union avec Dieu, qui ne se réalise que dans la foi pure. Son opinion est sans équivoque : il est nécessaire de « ne pas admettre » les révélations particulières quand elles se manifestent, mais au contraire de leur « résister » comme à des dangereuses tentations⁵.

³ Voir notamment Romains 12,2; Matthieu 16,19 et 1 Thessaloniens 5, 19-21.

⁴ *Lumen Gentium* 25.

⁵ Jean de la Croix, *La montée du Carmel*, Livre II, chapitre 27,6, Paris, Cerf, 1982, p.232.

On comprend donc la grande réserve et même la lenteur de l'Église devant les phénomènes de révélations particulières ou d'apparitions. Les responsables de l'Église se situent à un niveau différent que celui exprimé par une piété populaire spontanée. La foi n'est pas la crédulité, et la bonne foi n'est pas toujours la foi. On sait combien les illusions sont possibles en une matière aussi délicate, sans parler des tromperies ou des mensonges qui exploitent la naïveté et même la superstition à des fins peu avouables. Dans l'Évangile, Jésus mettait en garde ceux et celles qui demandaient avec impatience des miracles⁶. Dieu se manifeste le plus souvent à nous par des moyens ordinaires et des signes discrets qu'il nous faut apprendre à interpréter.

En bref, rappelons que la révélation générale est achevée et universelle. La révélation particulière n'ajoute rien à celle-ci. Sa finalité est d'ordre pratique et spirituel. Elle vise l'agir chrétien en vue d'en fortifier la croissance et la ferveur.

« La spécificité du Christianisme se manifeste dans l'événement Jésus-Christ, sommet de la Révélation, accomplissement des promesses de Dieu. Lui qui nous a révélé Dieu (Jean 1, 18) est la Parole unique et définitive donnée à l'humanité. »⁷

Une publication du Comité de théologie
NN.SS. Louis Dicaire, Pierre-André Fournier, Lionel Gendron, Mme Christiane Cloutier-Dupuis,
MM. Marc Dumas, Louis-André Naud, Germain Tremblay.

Assemblée des évêques catholiques du Québec
3331, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1W 1C5
Téléphone : 514 274-4323 - Télécopieur : 514 274-4383
aecq@eveques.qc.ca
<http://www.eveques.qc.ca>

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec
Juin 2011
ISBN 978-2-89279-137-2 (version imprimée)
978-2-89279-138-9 (PDF)
978-2-89279-139-6 (HTML)

⁶ Voir par exemple en Jean 4, 48.

⁷ Synode des Évêques 2008, *La Parole Dieu dans la vie et dans la mission de l'Église*, Proposition 4, in *Verbum Domini* 14.